

Québec, le 6 octobre 2020

Madame Julie Morin
Mairesse
Ville de Lac-Mégantic
5527, rue Frontenac, bureau 200
Lac-Mégantic (Québec) G6B 1H6

Madame la Mairesse,

La présente concerne le projet visant la réalisation d'une voie ferrée contournant le centre-ville de Lac-Mégantic dans les municipalités de Nantes, Lac-Mégantic et Frontenac (ci-après le projet).

Le 15 janvier 2016, la Ville de Lac-Mégantic a déposé au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (ministre) l'avis prévu à l'article 31.2 de la Loi sur la qualité de l'environnement dans le but d'obtenir l'autorisation mentionnée à l'article 31.5 de cette même loi pour le projet susmentionné. À la suite du dépôt de l'étude d'impact sur l'environnement dudit projet, le 22 juin 2018, le ministre a entrepris son analyse environnementale en consultation avec les ministères et organismes concernés. Cette analyse, qui tient compte des recommandations qui ont été formulées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement dans les rapports qu'il a soumis au ministre au terme des deux mandats d'audiences publiques qui lui ont été octroyés relativement à ce dossier en 2017 et en 2019, est maintenant terminée.

À la lumière de cette analyse, il a été constaté que le projet est acceptable sur le plan environnemental. Cependant, des mesures d'atténuation, de compensation et de suivi doivent être mises en place afin d'assurer que celui-ci soit réalisé dans le respect des attentes de la population et des bonnes pratiques en matière de protection de l'environnement. Par conséquent, le 2 septembre 2020, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a transmis à Transports Canada la liste des mesures en question. En réponse, ce dernier a confirmé au MELCC, le 4 septembre 2020, que le projet est une priorité pour le gouvernement du Canada, et qu'ainsi, toutes les mesures identifiées dans la liste seront inscrites au projet et que les suivis nécessaires seront effectués tel qu'il est requis. Vous trouverez une copie de ces lettres en pièces jointes, elles seront rendues publiques sur le Registre des évaluations environnementales ainsi que le présent échange de correspondances.

...2

Considérant ce qui précède, nous vous demandons de nous confirmer les suites que vous comptez donner au dossier afin que le Ministère puisse mettre fin à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Veuillez agréer, Madame la Mairesse, l'expression de ma considération distinguée.

Le sous-ministre adjoint,



Jean Bissonnette

p. j. (3)

c. c. M^{me} Anuradha Marisetti, sous-ministre adjointe, Programmes, Transports Canada
M. Jérôme Unterberg, sous-ministre adjoint à l'électrification des transports, à la sécurité et à la mobilité, ministère des Transports du Québec